



## PRÉFET DE L'OISE

DDT  
bureau de l'environnement  
Mireille Aurégan

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 15 novembre 2012 à 14 heures 30 à la préfecture de l'Oise, salle de l'hémicycle, sous la présidence de M<sup>me</sup> Patricia Willaert, secrétaire général de la préfecture, accompagnée de M. Thierry Latapie-Bayroo directeur adjoint au Directeur Départemental des Territoires et de M<sup>mes</sup> Mireille Aurégan, Françoise Batelliye, Catherine Cancalon du bureau de l'environnement de la DDT.

#### Assistaient à la réunion

##### Membres permanents

- M. Roger Menn, conseiller général,
- M<sup>me</sup> Anne-Marie Dumoulin, maire de Warluis,
- M. Hervé Flandrin, agence régionale de santé de Picardie,
- M<sup>me</sup> Isabelle Modeste, direction départementale des territoires,
- M. Didier Lhomme, direction départementale des territoires, accompagné de M. Thibaut Richard,
- M. Stéphane Choquet, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, accompagné de M<sup>mes</sup> Patricia Perette, Aline Simon, inspecteurs des installations classées et M<sup>me</sup> Sandrine Cadel assistante,
- M<sup>me</sup> Nathalie Haudebourt, direction départementale de la protection des populations, accompagnée de M. Pascal Ancelin,
- M. Alexis Brohard, service interministériel de défense et de protection civile,
- M<sup>me</sup> Paulette Rosius, Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise,
- M. André Eloy, fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- Docteur Nicole Peluffe Oliviez,
- M<sup>me</sup> Agnès Janes, INERIS,
- M. Frédéric Sourbet, chambre des métiers,
- M<sup>me</sup> Jacqueline Ferradini, CCI,
- M. Hervé Duroyon, UDAF Oise
- M. Christophe Fournier, architecte,
- M. Laurent Dupuis, responsable HSQE, société Arkéma
- M. Jean-Jacques Verdebout, CARSAT,
- M. Gilles Degroote, chambre d'agriculture,
- Lieutenant Grégoire, service départemental d'incendie et de secours,

##### Membres consultatifs et invités

- M<sup>me</sup> Sandrine Tannière, chambre de commerce et d'industrie,
- M. Franck Pia, chambre d'agriculture,

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 15 novembre 2012**

**LOI SUR L'EAU  
DRIEE IDF - Dossier n°1**

**OBJET** : Projet d'arrêté portant règlement d'eau de l'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie

**RAPPORTEUR** : M. Forban, DRIEE

**PERSONNES ENTENDUES** : représentant de l'Entente Oise Aisne,

**OBSERVATIONS** : aucune

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**  
favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 15 novembre 2012**

**LOI SUR L'EAU  
DDT/SEEF - Dossier n°2**

**OBJET** : Echangeur RN31-RD93 à Frocourt  
Arrêté complémentaire à l'arrêté d'autorisation de la déviation de Beauvais

**RAPPORTEUR** : M. Richard

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Foucher, mairie de Saint Martin le Noeud  
M. Bailly, maire de Frocourt

**OBSERVATIONS** :

M. Richard précise que suite à une remarque de la DREAL, l'article 4.1 du projet d'arrêté est modifié : "« Le déroulement des travaux intervenant dans le lit mineur des cours d'eau se fera en dehors des périodes sensibles pour la faune piscicole présente » par « Le déroulement des travaux se fera préférentiellement en dehors des périodes de reproduction des batraciens », ceci afin de pouvoir répondre aux multiples contraintes imposées par le projet tout en limitant l'impact sur la faune.

M. Foucher dit qu'il faut être très vigilant en matière d'évacuation des eaux. Le site est très marécageux. Il demande si le rétablissement hydraulique de Berneuil est bien étudié afin d'éviter les surprise rencontrées pour la RN31.

M. Richard explique qu'il existe au droit du site un affluent au ru de Berneuil sur lequel sera mis en place un ouvrage suffisamment dimensionné pour permettre l'écoulement d'une crue centennale. Il précise que le débit en sortie des bassins de gestion des eaux pluviales est régulé. Ainsi le débit rejeté dans le ru après aménagements sera inférieur au débit actuel.

M. Foucher insiste sur l'entretien à long terme de cet ouvrage car actuellement il constate qu'il n'y a pas d'entretien de l'existant.

M. Richard précise qu'il va se rapprocher de la DREAL pour ce point et précise que l'entretien des nouveaux ouvrages est défini dans le projet d'arrêté complémentaire.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**  
favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 15 novembre 2012**

**LOI SUR L'EAU  
DDT/SEEF - Dossier n°3**

**OBJET** : Révision des zones vulnérables du bassin Seine-Normandie et du bassin Artois-Picardie. Dossier complémentaire.

**RAPPORTEUR** : M. Lhomme

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** :

M. Degroote regrette le maintien en zone vulnérable de l'ensemble du département ne prenant pas en compte ainsi les efforts des agriculteurs. Il ne peut voter car le bureau de la chambre d'agriculture, qui ne se réunit que prochainement, n'a pu s'exprimer sur ce dossier.

M. Latapie rappelle que le dossier a déjà été présenté au CODERST de septembre 2012 et que le dossier présenté n'est qu'un complément, n'apportant aucune modification sur le département de l'Oise.

**AVIS DU CODERST**

La chambre d'agriculture ne s'exprime pas.  
Vote favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 15 novembre 2012**

**LOI SUR L'EAU  
ARS - Dossier n°4**

**OBJET** : Instauration des périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine des communes syndicat des eaux de Cramoisy - Captage de Cramoisy

**Le dossier est reporté.**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 15 novembre 2012**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DDPP – dossier n°5**

**OBJET** : ELEVAGE DES PETITS CASTORS à TALMONTIERS

APC de dérogation de distance

**RAPPORTEUR** : M. Ancelin

**PERSONNES ENTENDUES** : M<sup>me</sup> Guilbert, exploitante  
M. Leborgne, maire et M. Leclerc, 1<sup>er</sup> adjoint

**OBSERVATIONS** :

M. Leborgne regrette que cette installation se soit établie sans autorisation. En ce qui concerne la demande de dérogation, M<sup>me</sup> Guilbert n'a pas respecté la distance réglementaire des 100 mètres. Il explique que son habitation est située à 230 m de l'élevage, il n'a pas constaté de nuisances sonores mais les riverains ont constaté des débordements le 20 août 2012, jour où M<sup>me</sup> Guilbert était absente. Les riverains se sont plaints. Il ne peut être garant dans ce cas de la tranquillité publique autour de ce site.

Depuis la situation est redevenue normale et a constaté depuis le 20 août d'énormes progrès. Mais il demande qu'en cas d'absence de M. et M<sup>me</sup> Guilbert, des gens compétents soient sur place pour gérer les nuisances sonores dues aux aboiements.

Il déplore que la mise aux normes n'ait pas eu lieu avant. Cependant il constate que la qualité du traitement des chiens est bonne.

M<sup>me</sup> Haudebourt explique que deux inspections ont été réalisées sur le site. Lors de ces inspections aucun aboiement n'a été constaté. Il a fallu que Mme Guilbert excite les chiens pour les faire aboyer. Il y a une seule maison à proximité, l'exploitation est isolée du village. Les exploitants sont installés depuis un an et demi, et aucune plainte avant le mois d'août n'est remontée à l'inspection.

Elle rappelle qu'il n'y a pas de prise de bruit pendant les opérations de nettoyage et de nourrissage. Une étude de bruit a été demandée dans les 6 mois, aux environs du mois de mai, pour vérifier les nuisances occasionnées par l'installation. Si celles-ci sont avérées, des prescriptions complémentaires seront prises.

M<sup>me</sup> le secrétaire général demande si les chiens sont éduqués pour ne pas aboyer.

M<sup>me</sup> Guilbert indique qu'au mois d'août les nuisances ont eu lieu lors de la canicule. Elle explique que la distance réglementaire des 100 m n'a pas été respectée pour des raisons économiques et que dans l'immédiat elle ne peut y remédier. Les chiens n'aboient que lors de la distribution des gamelles et lors du nettoyage.

M. Duroyon demande si les déjections canines sont mises aux ordures ménagères et s'il y a un impact sur la valeur vénale de la propriété située à proximité de cet élevage.

M<sup>me</sup> Haudebourt précise que les voisins sont locataires. En ce qui concerne les déjections canines, si elles sont mises correctement dans des sacs, elles sont acceptées en ordures ménagères.

M. Menn fait part de ses réflexions, il lui semble qu'il s'agit là d'avantage d'un conflit de voisinage que d'une réelle nuisance sonore puisque celle-ci n'a pas été constatée à 230m de l'élevage.

Le docteur Peluffe demande combien de chiens sont en pension sur la période juillet-août. Elle explique qu'un chien qui n'est pas dans son environnement habituel est enclin à plus aboyer.

M<sup>me</sup> Guilbert répond 6 ou 7 chiens au maximum.

- Sortie -

M<sup>me</sup> Haudebourt explique que la famille voisine vit en totale autarcie, en permanence sur le site. L'élevage ne suscitait pas avant le 20 août 2012 de problème. Elle rappelle que lors de la visite les chiens n'ont pas aboyé et que bien qu'il s'agisse d'un petit élevage l'exploitant, malgré le coût, a accepté de réaliser une étude de bruit.

M<sup>me</sup> Peluffe se dit gênée qu'une autorisation n'ait pas été demandée au préalable.

M<sup>me</sup> Haudebourt indique que les exploitants ont rencontré le maire avant de s'installer en expliquant leur activité, le maire était alors d'accord.

#### **AVIS DU CODERST**

Deux abstentions, vote favorable à la majorité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 15 novembre 2012**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DDPP – dossier n°6**

**OBJET** : EARL JOUEN à ERNEMONT BOUTEVENT  
APC de dérogation de distance

**RAPPORTEUR** : M. Ancelin

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** : aucune

**AVIS DU CODERST**  
favorable à l'unanimité.



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 15 novembre 2012**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DDPP – dossier n°7**

**OBJET** : EARL DE LA CROIX FLOCH à ECUVILLY  
APC de dérogation de distance

**RAPPORTEUR** : M. Ancelin

**PERSONNES ENTENDUES** : M<sup>me</sup> Lacroix, exploitante  
M. Caron 1<sup>er</sup> adjoint au maire

**OBSERVATIONS** :

M. Fournier demande ce que vont devenir les bâtiments vétustes.

M<sup>me</sup> Lacroix explique que ces bâtiments serviront au stockage du matériel.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

un vote contre, avis favorable à la majorité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 15 novembre 2012**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DDPP – dossier n°8**

**OBJET** : GAEC DU FOND SAINT PIERRE à BONNEUIL LES EAUX  
APC de dérogation de distance

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Haudebourt

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** :

M. Menn observe que de manière générale un nombre non négligeable d'exploitants demandent des extensions et s'interroge sur la raison de ces demandes.

M. Degroote explique que c'est un moyen d'augmenter les revenus, limiter les coûts et permettre de rembourser les prêts.

**AVIS DU CODERST**

une abstention, vote favorable à la majorité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 15 novembre 2012**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DREAL – dossier n°9**

**OBJET** : Société PLACOPLATRE à LE MEUX

APC modifiant les conditions de gestion et de traitement des déchets au sein de l'établissement.

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Simon

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Basset, directeur du site  
M<sup>me</sup> Thomere, responsable EHS

**OBSERVATIONS** :

M. Basset explique qu'il adhère au projet présenté, et qu'il est déjà mis en œuvre en grande partie.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**  
favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 15 novembre 2012**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DREAL – dossier n°10**

**OBJET** : Société ALLARD EMBALLAGES à COMPIEGNE  
APC modifiant les prescriptions liées à la gestion de la sécurité sur le site

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Simon

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** :

M. Duroyon demande s'il existe des détecteurs de métaux au niveau des broyeurs afin d'éviter les risques d'incendie et si le matériel est antidéflagrant.

M<sup>me</sup> Simon répond qu'elle vérifiera.

M. Choquet observe que la tierce expertise n'a pas déterminé de risque de cette nature, mais il fera vérifier que le matériel est aux normes.

**AVIS DU CODERST**

une abstention, vote favorable à la majorité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 15 novembre 2012**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DREAL – dossier n°11**

**OBJET** : Société INEOS STYRENICS à RIBECOURT DRESLINCOURT  
AP modifiant les prescriptions réglementant le fonctionnement du site

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Perette

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Agbolo, responsable QSHE  
M<sup>me</sup> Lambert, responsable environnement

**OBSERVATIONS** :

M. Eloy s'étonne de l'augmentation du taux de sulfate.

M. Agbolo explique qu'en 2009 il s'agissait d'une estimation et non d'une mesure réelle.

M<sup>me</sup> Perette complète en expliquant qu'en 2009 la mesure du taux de sulfate n'était pas réglementaire et que l'exploitant avait simplement évalué le taux de sulfate à 1100 mg/l, mais depuis l'exploitant l'a réellement mesuré à 5000 mg/l, donc nettement supérieur à l'évaluation.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**  
favorable à l'unanimité.

La réunion suivante du conseil aura lieu, selon le calendrier pré établi, le jeudi 13 décembre 2012 à 14h30 dans l'hémicycle de la préfecture.

La Présidente,

  
Patricia ~~W~~ILLAERT  

---